

021-242100410-20250627-DM20250626_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025
Publication : 27/06/2025



N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES HT	UNITE	PU HT Base 2021	PU HT mai 2025
01	Forfait Trimestriel Le prix comprend : - l'organisation et l'optimisation financière des plans de curage et les enquêtes nécessaires à ceux-ci selon la méthodologie définie dans le mémoire technique, - La participation aux différentes réunions - démarrage, planning, chantier, réception, ..., - L'établissement des autorisations et arrêtés de voirie et tout autre document nécessaire à la réalisation de la mission, - l'établissement des rapports annuels, rapports de conformité branchements, des rapports d'intervention , des rapports d'anomalie, ...	FORFAIT TRIMESTRIEL	7 000,00 €	7 880,18 €
02	INTERVENTION D'URGENCE – durée d'intervention de MOINS 2 HEURES pour les interventions d'urgence faisant suite à l'appel du représentant de la MOA (démarrage ou délai d'intervention) ; confirmé par courriel, ou tout autre moyen défini entre la MOA et le titulaire. Il inclut l'élimination des déchets de l'intervention par une filière adaptée. La durée d'intervention est comptée à partir de la présence des équipements Ce prix est utilisé pour des interventions se déroulant la semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés et pendant les horaires de bureau (de 7h à 19h).	FORFAIT	167,09 €	188,10 €
03	INTERVENTION D'URGENCE – ASTREINTE NUIT ET JOURS FERIES Ce prix rémunère, au forfait, une plus value au prix n°02 pour une intervention d'urgence se déroulant en dehors des horaires définis dans le prix n°2 ou pendant un jour férié ou la nuit d'un jour férié	FORFAIT	107,40 €	120,90 €
04	INTERVENTION D'URGENCE – par heure, au-delà de 2 heures Ce prix rémunère, par heure, une plus value au prix n°02 pour les interventions d'une durée de plus de 2 heures pendant les horaires de bureau.	FORFAIT HORAIRE	53,70 €	60,45 €
05	INTERVENTION D'URGENCE – ASTREINTE NUIT ET JOURS FERIES - par heure, au-delà de 2 heures Ce prix rémunère, par heure d'astreinte nuit et jours fériés, une plus value au prix n°02 ou au prix n°03 pour les interventions d'une durée de plus de 2 heures.	FORFAIT HORAIRE	123,51 €	139,04 €
06	TRAVAUX DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DES COLLECTEURS DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES : Ce prix rémunère au mètre linéaire le curage et le nettoyage des collecteurs et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et signalisation du chantier, - L'ouverture des tampons des collecteurs, la recherche par sondage et/ou autre moyen de détection, des tampons enterrés, - Le curage du collecteur, - Le nettoyage des regards et la remise en état du site après intervention, - Le transport, le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et traçabilité des produits pour la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : Il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" issus des collecteurs sont compris dans le prix. Le titulaire ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait, sauf en cas de pollution avérée de ceux-ci. Liste des 3 groupes de collecteur selon leur diamètre nominal :			
061	a) DN 150/400 mm inclus	ml	1,61 €	1,81 €
062	b) DN > 400 à DN ≤ 700 mm inclus	ml	2,09 €	2,35 €
063	c) DN >700 mm	ml	4,17 €	4,69 €
07	TRAVAUX DE CURAGE ET D'ENTRETIEN DES SIPHONS : Ce prix rémunère à l'unité le curage et le nettoyage des siphons et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et signalisation du chantier, - L'ouverture des tampons, la recherche par sondage et/ou autre moyen de détection, des tampons enterrés, - Le curage du siphon, - Le nettoyage des regards et la remise en état du site après intervention, - Le transport, le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et traçabilité des produits pour la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier.	Unité	255,37 €	287,48 €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES HT	UNITE	PU HT Base 2021	PU HT mai 2025
08	TRAVAUX DE CURAGE ET NETTOYAGE DES OUVRAGES DE VISITE (AVALOIRS, GRILLES AVALOIRS) Ce prix rémunère à l'unité le curage et le nettoyage des ouvrages de collecte des eaux en surface et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le curage et nettoyage des ouvrages de collecte - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : Il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" extraits des collecteurs sont compris dans prix. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait.	Unité	12,04 €	13,55 €
09	TRAVAUX DE CURAGE ET NETTOYAGE DES DRAINS - y compris caniveaux à grille et grilles traversantes de chaussée - Ce prix rémunère au mètre linéaire le curage et le nettoyage de ces ouvrages et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le curage et nettoyage des ouvrages - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : ce prix inclut le démontage et remontage des grilles lorsque nécessaire.	ml	2,92 €	3,29 €
010	TRAVAUX DE CURAGE ET NETTOYAGE DES POSTES DE RELEVEMENT D'EAUX PLUVIALES ET VERIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT ELECTROMECHANIQUE : Ce prix rémunère le curage et le nettoyage des postes à la tonne de déchet extraite et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le curage et nettoyage des ouvrages, cuves regards et objets annexes - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - Contrôle, essai des pompes, vérification électromécanique et des déclenchements, vérification des télétransmissions - Contrôle technique électrique annuel réglementaire - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, ainsi que le relevé des heures de fonctionnement. NOTA : Il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" extraits des collecteurs sont compris dans prix. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait.			
101	curage et nettoyage postes	Tonne	16,94 €	19,07 €
104	contrôle technique électrique réglementaire annuel et contrôle/vérification annuelle	Forfait/unité	91,20 €	102,67 €
11	TRAVAUX DE CURAGE ET NETTOYAGE DES CHAMBRES A SABLE et BASSINS ENTERRES : Ce prix rémunère le curage et le nettoyage des chambres à sable à la tonne de déchet extraite et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le curage et nettoyage des chambres et ouvrages annexes, - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : Il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" extraits des collecteurs sont compris dans prix. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait. Pour V = volume total de l'ouvrage à nettoyer :			
111	curage et nettoyage chambres à sable	Tonne	60,56 €	68,17 €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES HT	UNITE	PU HT Base 2021	PU HT mai 2025
12	TRAVAUX DE CURAGE ET NETTOYAGE DE PUIITS PERDUS OU DE PUISARD D'INFILTRATION ET TRANCHEES DRAINANTES Ce prix rémunère à l'unité de puisard ou au puits perdu et au m² de surface drainante le curage et le nettoyage des puits filtrants et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le curage et nettoyage des ouvrages d'infiltration et ouvrages annexes - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention, - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits). - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" extraits des ouvrages sont compris dans prix. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait.			
121	Puits perdus, puisard	Unité	40,65 €	45,76 €
122	Tranchées drainantes	ml	2,11 €	2,38 €
13	TRAVAUX DE NETTOYAGE ET DE CURAGE DES CLAPETS ET DES LIMITATEURS DE DEBIT ET DE MANOEUVRE DES VANNES- Bassins de rétention- Ce prix rémunère à l'unité des travaux de nettoyage, de vérification de bon fonctionnement et éventuellement de curage des clapets anti-retour, des limiteurs de débits et de manœuvre des vannes des bassins de rétention (graisage), tout objet ne faisant pas partie d'ouvrages et des prix cités précédemment. L'entretien des espaces verts des bassins aériens étant réalisés par ailleurs, une coordination avec les périodes d'entretien est indispensable.			
		Par bassin	124,04 €	139,64 €
14	EXTRACTION DE MATIERES DE TOUTES NATURES DANS LES OUVRAGES ENTERRES A DECONTAMINATION (SEPARATEURS D'HYDROCARBURES / DEBOURBEURS / DESSABLEURS...) Ce prix rémunère à la tonne l'extraction de matière dans les ouvrages existants type séparateurs d'hydrocarbures, déboueurs, dessableurs...dont les produits extraits demande l'utilisation d'un équipement et un traitement non standard (hydrocarbures ou pollution) et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - l'ouverture des tampons ainsi que, si nécessaire, la recherche par sondage et au moyen de détecteurs des tampons enterrés, - l'extraction des matières solides et liquides contenant des hydrocarbures, y compris le transport et le traitement des déchets dans des centres de traitements agréés suivant la nature des déchets (matières liquides comme les hydrocarbures, huiles, etc...) avec transmission des bons de traitement au maître d'œuvre. - le remplissage de l'ouvrage en eau après intervention, - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : Le tonnage pris en compte pour le paiement de l'intervention, il sera celui indiqué sur le bon de traitement fourni par l'entreprise.(BSD)			
	Matières liquides	Tonne	175,90 €	198,02 €
	Matières solides	Tonne	349,60 €	393,56 €
15	INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX NON VISIBLES, DUREE D'INSPECTION INFERIEURE à 4 HEURES Ce prix rémunère au forfait la mise à disposition, pour une durée ne devant pas dépasser 4 heures, du matériel et personnel nécessaires à l'exécution d'un passage caméra dans des réseaux non visibles. Il comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et signalisation du chantier, - L'ouverture des tampons des collecteurs, la recherche par sondage et/ou autre moyen de détection, des tampons enterrés, - Le curage du collecteur à inspecter, - Le nettoyage des regards et la remise en état du site après intervention, - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et traçabilité des produits pour la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits). - La saisie informatisée et le rapport d'inspection normalisé des différentes inspections et du nettoyage, NOTA : Le forfait sera appliqué par heure de présence de l'équipement sur le site d'inspection, hors temps de transport (inclut dans le forfait horaire), et cela quelque soit le linéaire ou les emplacements des inspections à effectuer. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce quelques soient les difficultés d'accès, les déplacements, ...			
		Forfait	133,13 €	149,87 €
16	INSPECTION TELEVISEE DES RESEAUX NON VISIBLES, DUREE D'INSPECTION SUPERIEURE à 4 HEURES Ce prix rémunère au-delà de la 4 ^{ème} heure d'intervention la prestation d'inspection télévisée telle que décrite dans le point 15			
		Forfait horaire au delà de 4 heures	106,51 €	119,90 €
17	CARTOGRAPHIE MISE A JOUR ANNUELLE Ce prix rémunère la saisie et la mise à jour de la cartographie existante du réseau et des ouvrages d'eaux pluviales selon la demande Dijon Métropole (CCTP) et ceci 2 fois par an sur l'ensemble des communes. La méthodologie sera décrite dans le mémoire technique de l'entreprise pour l'établissement des plans et cartes thématiques tout en répondant aux critères fixés par Dijon Métropole pour le rendu. Une vérification puis une validation des composantes du réseau pluvial existantes permettent une actualisation de la cartographie. NOTA : le CCTP récolement et la nomenclature topo Dijon Métropole en format dwg (Shape) sont communiqués sur demande			
		Forfait pour toutes les communes	2 497,00 €	2 810,97 €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES HT	UNITE	PU HT Base 2021	PU HT mai 2025
18	DEGRILLAGE DES EXUTOIRES DE BASSIN ET DES EXUTOIRES DES RESEAUX DANS LE MILIEU NATUREL Désobstruction , nettoyage, et évacuation des déchets de toutes natures stoppées par la ou les grilles et/ou l'ouvrage d'entrée ou exutoire. Ce prix rémunère le ramassage, l'extraction, l'évacuation des matériaux, végétaux, déchets de toutes natures qui pénalisent le bon écoulement des eaux en entrée et en sortie du bassin (rejets) dans les réseaux ou dans le milieu naturel ainsi que exutoires des réseaux dans le milieu naturel.	Unité/Exutoire	78,29 €	88,13 €
19	CONTROLE DE BRANCHEMENT NEUF OU EXISTANT Ce prix inclut le contrôle de bonne exécution et de conformité de raccordement d'un branchement neuf, réalisé à la demande de la collectivité. Il sert de prix de référence dans le cadre d'un contrôle de conformité demandé par un tiers et réalisé à ses frais Ce prix inclut et rémunère aussi le contrôle d'un branchement existant avec recherche (investigation) de la conformité du branchement . Cette prestation fait l'objet d'un rapport avec mise à jour cartographique.	unité	140,72 €	158,41 €
20	FRAISAGE PONCTUEL D'UNE CANALISATION Ce prix rémunère le fraisage des obstacles ponctuels présent au niveau de la face intérieure de la canalisation. Il comprend : - la fourniture et la mise en oeuvre de matériels nécessaires au fraisage ponctuel de la canalisation, - la découpe et le fraisage d'obstacles saillants ponctuels (joints pendants, développement racinaires, graviers, branchements pénétrant, latéance, etc.), - le chargement et l'évacuation des matériaux et résidus éventuels, y compris les frais de décharge, - le rempli du matériel en fin d'opération, - le passage ITV de contrôle de la prestation avec présentation d'un rapport (idem poste 16) - tous les aléas et sujétions de mise en oeuvre et d'exécution. Il s'applique à l'unité pour une longueur d'intervention de 1 ml. Ce prix tient compte de tous les aléas et sujétions de toutes natures.			
201	DN 150/400 mm inclus	ml	18,76 €	21,12 €
202	DN > 400 à DN ≤ 700 mm inclus	ml	28,14 €	31,68 €
203	DN >700 mm	ml	51,59 €	58,08 €
204	Installation de chantier	unité	896,42 €	1 009,14 €
21	MISE A DISPOSITION DE DIJON METROPOLE D'UN CAMION HYDROCUREUR DE TYPE ANNEAUX LIQUIDE RECYCLEUR ou NON RECYCLEUR Pour réalisation de prestations diverses (curage exutoires bassins, fossés, noues, réseaux, ouvrages ...) ne rentrant pas dans les postes décrits au paravant. Ce prix rémunère au mètre linéaire le curage et le nettoyage de ces ouvrages et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le curage et nettoyage des ouvrages - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le transport, le conditionnement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier,			
211a	à la journée (8h). Ce prix est utilisé pour des interventions se déroulant la semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés et pendant les horaires de bureau (de 7h à 19h).	Forfait journée	880,30 €	990,99 €
211b	à la journée (8h). Ce prix est utilisé pour des interventions se déroulant la semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés et hors les horaires de bureau (de 19h à 7h). Ce prix comprend l'encadrement de l'intervention par un agent de maîtrise de l'Entreprise.	Forfait journée	2 696,60 €	3 035,67 €
212a	à la 1/2 journée (4h). Ce prix est utilisé pour des interventions se déroulant la semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés et pendant les horaires de bureau (de 7h à 19h).	Forfait 1/2 journée	440,15 €	495,49 €
212b	à la 1/2 journée (4h). Ce prix est utilisé pour des interventions se déroulant la semaine (du lundi au vendredi) hors jours fériés et hors les horaires de bureau (de 19h à 7h). Ce prix comprend l'encadrement de l'intervention par un agent de maîtrise de l'Entreprise. - Le traitement des produits et matériaux extraits feront l'objet d'une prestation supplémentaire à l'appui des bons de pesées.	Forfait 1/2 journée	1 348,30 €	1 517,84 €
213	matières liquides	la tonne	168,86 €	190,09 €
214	matières solides	la tonne	322,71 €	363,29 €

N°	DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES HT	UNITE	PU HT Base 2021	PU HT mai 2025
22	TRAVAUX DE CURAGE ET NETTOYAGE DES GALERIES FILTRANTES Ce prix rémunère à l'unité le curage et le nettoyage des galeries filtrantes et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le curage et nettoyage des ouvrages de collecte - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : Il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" extraits des collecteurs sont compris dans le prix. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait.	Unité	549,97 €	619,12 €
23	ENTRETIEN FILETS ANTI DECHETS Ce prix rémunère à l'unité l'entretien des filets anti déchets et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le retrait du filet sale et la mise en place du filet propre - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le lavage du filet sale et sa mise en stock - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : Il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" extraits des filets sont compris dans le prix. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait.	Unité	1 151,73 €	1 296,55 €
24	ENTRETIEN PANIERS ANTI DECHETS Ce prix rémunère à l'unité l'entretien des paniers anti déchets et comprend : - La reconnaissance du site et de son environnement et le repérage avant intervention, - Le transport sur les lieux du personnel et du matériel, - le balisage et la signalisation du chantier, - Le nettoyage des paniers - La remise en état et le nettoyage des lieux après intervention - Le transport le déchargement et le traitement des produits et matériaux extraits dans un site de traitement agréé et la traçabilité des produits à destination de la MOA (bons de transport, bon traitement, identification du moyen de transport de ces produits), - La saisie informatisée des différentes interventions et de fin de chantier, NOTA : Il est rappelé que le chargement, le transport et le traitement des "déchets" extraits des paniers sont compris dans le prix. L'entreprise ne pourra en aucun cas réclamer un défraiement supplémentaire et ce, quelque soit le volume ou le type de "déchets" extrait.	Unité	28,61 €	32,21 €
25	INVESTIGATIONS Ce prix rémunère à l'heure (agent spécialisé), les investigations réalisées par le Délégué à la demande de Dijon Métropole et comprend : - Les diagnostics techniques des ouvrages/collecteurs/branchements, - Les enquêtes "terrain" pour la mise à jour de la base de données cartographiques - La recherche de sources de pollution du milieu naturel, - L'accompagnement de prestataires mandatés par Dijon Métropole.	Heure	56,65 €	63,77 €